Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le 17/02/2025
ID : 059-215900176-20250213-M25005-AR

ARMENTIÈRES
L'audace des transitions

Arrêté n° M25.005

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

Nous, Maire de la Ville d'Armentières,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L123.6,

Vu la délibération DE24.117 du 29 septembre 2024 relative à l'élection du Maire,

Vu la délibération DE20.044 du 5 juillet 2020 fixant le nombre de membres siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant la démission de Madame [redacted], représentante de l'Association des Familles d'Armentières, réceptionnée le 28 janvier 2025 ;

Considérant la candidature de l'Association des Familles d'Armentières, réceptionnée le 28 janvier 2025 et sa proposition de désigner Monsieur [redacted] pour la représenter ;

ARRETONS

Article 1er : L'arrêté M20.066 du 27 août 2020 est abrogé.

Article 2 : Après avoir postulé, est désigné membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Armentières au titre d'une association représentante des familles, Monsieur [redacted], représentant de l'Association des Familles d'Armentières, sise 10 rue Saint Exupéry à Armentières.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie d'Armentières, le 13 février 2025
Le Maire,
Jean-Michel MONPAYS.

VILLE D'ARMENTIERES NORD

Pour ampliation :
Pour le Maire, et par délégation,
Christophe CARRÉ
Directeur Général Adjoint des Services